

Conditions Spécifiques du Service « Cashback »

1. DISPOSITIONS GENERALES

Article 1.1. Champ d'application

Les présentes Conditions Spécifiques régissent la relation contractuelle entre la Banque, Paylead et l'Utilisateur quant à l'accès et l'utilisation du Service « Cashback » dans l'Application.

Avant de souscrire au Service « Cashback », le Client est tenu de lire et d'accepter les présentes Conditions Spécifiques et ce afin de lui permettre de connaître l'ensemble de ses droits et obligations.

Les Conditions Spécifiques sont complémentaires aux Conditions Générales de la Banque. En cas de contradictions ou d'incompatibilités, les présentes Conditions Spécifiques prévalent sur les Conditions Générales.

Les Conditions Spécifiques sont rédigées en français, néerlandais et anglais. En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques des Conditions Spécifiques, la version française prévaudra.

Article 1.2. Définitions

Application : L'application dénommée 'Keytrade Bank' dans l'Apple store ou Google Play et qui peut être téléchargée sur la tablette, smartphone...afin d'accéder aux services de la Banque.

Cashback : la rémunération due à l'Utilisateur pour les Ventes Rémunérées validées par les Commerçants participants. La rémunération correspond à une somme forfaitaire ou proportionnelle du prix d'achat payé par l'Utilisateur au Commerçant participant. Le Cashback est versé sur le Compte Bénéficiaire.

Commerçants participants : désigne l'ensemble des commerçants qui ont souscrit au programme de « Cashback » et qui proposent des Offres (boutiques, réseaux de boutiques, plates formes de vente en ligne ...).

Compte Bénéficiaire : compte de la Banque indiqué par l'Utilisateur sur lequel le Cashback résultant d'Opérations via un Compte de Paiement spécifique doit être versé.

Détail de l'offre : document disponible dans le Service « Cashback » de l'Application et qui précise les conditions définies par le Commerçant participant pour avoir droit au Cashback (éventuelles exclusions de magasins ou d'achats en ligne, montant d'achat minimal, date de validité de l'Offre...) ainsi que le taux, forfait...du Cashback

La Banque : Keytrade Bank, succursale de Arkéa Direct Bank, société anonyme de droit français, dont le siège social est situé Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088, Paris, La Défense, immatriculée au "Registre du Commerce et des Sociétés" de Nanterre sous le n°384 288 890 et enregistrée en Belgique à la "Banque-Carrefour des Entreprises", RPM Bruxelles, sous le n° 0879.257.191, dont le siège est situé Boulevard du Souverain 100, 1170 Bruxelles.

Offre : désigne l'offre promotionnelle proposée par un Commerçant participant et consistant à faire bénéficier les Utilisateurs, aux conditions définies par le Commerçant participant dans le Détail de l'offre, d'un Cashback.

Opération : toute transaction par carte bancaire de paiement, de débit ou crédit, liée à un Compte de Paiement de la Banque et effectuée par un Utilisateur.

Paylead : Paylead SAS dont le siège social est situé 24, cour du Maréchal Foch à Bordeaux (France) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 821725579.

Service « Cashback » : désigne le service dénommé « Cashback » qui est disponible dans l'Application.

Utilisateur : tout Client qui est en droit de disposer d'une carte bancaire de paiement liée à un Compte de Paiement et a souscrit au Service « Cashback » via l'Application.

Vente Rémunérée : désigne toute Opération consistant en un achat de produits et/ou de services réalisée par un Utilisateur auprès d'un Commerçant participant. Aucune clause d'exclusion ne peut être d'application et l'achat doit satisfaire aux conditions de l'Offre pour être validé par le Commerçant participant et ouvrir le droit au paiement d'un Cashback.

Tous les termes qui n'ont pas été définis et sont écrits avec une majuscule dans les Conditions Spécifiques, ont le sens tel que décrit dans les Conditions Générales de la Banque.

2. Fonctionnement du Service « Cashback »

L'Utilisateur effectue des Opérations auprès d'un Commerçant participant dans le respect des conditions mentionnées dans le Détail de l'Offre. Il n'y a pas d'autres formalités à compléter par l'Utilisateur : il n'est ainsi pas nécessaire d'informer le Commerçant participant avant le paiement ou d'utiliser l'Application lors de l'achat ou encore de faire valider la vente de quelque manière que ce soit. Lors de son achat, l'Utilisateur paie l'intégralité du montant dû au Commerçant participant.

La liste des Commerçants participants, de leurs Offres et du Détail de l'offre est disponible dans l'Application. Cette liste est régulièrement mise à jour en fonction des partenariats conclus. Les Cashbacks sont uniquement dus pour les Ventes Rémunérées qui répondent aux conditions reprises dans le document de Détail de l'offre (ont lieu endéans la période de validité, montant minimal, exclusions...) et pour lesquelles aucune cause d'exclusion n'est d'application (art. Exclusions des Ventes Rémunérées). Le cas échéant, ces Ventes Rémunérées sont validées par le Commerçant participant.

Les Opérations des Utilisateurs ainsi qu'un numéro sur base duquel la Banque peut identifier le Client (pseudonymisation) sont transférées quotidiennement de manière chiffrées et sécurisées par la Banque à Paylead.

Paylead utilise une solution ALO® (Account Linked Offers®) qui permet d'identifier parmi les Opérations effectuées par les Utilisateurs les Ventes Rémunérées qui doivent être validées par les Commerçants participants pour faire l'objet d'un Cashback, c'est-à-dire un remboursement d'une partie forfaitaire ou proportionnelle du prix d'achat.

Lorsque Paylead identifie une Opération qui est, selon elle, une Vente Rémunérée, elle transfère l'information au Commerçant Participant pour validation. Une fois validée, le Commerçant participant crédite le compte bancaire de Paylead du Cashback calculé sur base des informations reprises dans le Détail de l'offre.

Paylead calcule le Cashback de chaque Utilisateur et crédite le compte de la Banque qui crédite ensuite le Compte Bénéficiaire de l'Utilisateur (art. Versement du Cashback à l'Utilisateur)..

L'Utilisateur peut à tout moment vérifier l'état du traitement des Opérations que Paylead a identifiées comme Ventes Rémunérées dans l'Application. Les statuts suivants existent pour les Ventes Rémunérées dans l'Application:

- En cours de validation : l'Opération a été identifiée comme étant une Vente Rémunérée. Le Commerçant participant n'a pas encore validé ou refusé l'Opération.
- Validé : la Vente Rémunérée a été validée par le Commerçant participant. Cette Vente Rémunérée fera l'objet d'un Cashback.
- Annulé : le Commerçant participant a refusé de valider la Vente Rémunérée (art. Exclusions des Ventes Rémunérées et Refus d'intervention). Cette Vente Rémunérée, ne fera pas

l'objet d'un Cashback. Pour plus d'informations quant au refus, vous pouvez vous adresser à info@keytradebank.com

- Payé : Le Cashback a été versé sur le Compte Bénéficiaire.

3. Conditions d'accès et d'utilisation du Service « Cashback »

Article 3.1 Accès au Service « Cashback »

Tout Client personne physique qui est en droit de disposer d'une carte bancaire de paiement liée à un Compte de Paiement, peut avoir accès au Service « Cashback ». Le Client doit également être capable et majeur.

Paylead et la Banque se réservent néanmoins le droit de refuser un Client pour des motifs légitimes du Service « Cashback ».

Article 3.2. Souscription au Service « Cashback »

Pour pouvoir bénéficier des Cashbacks des Commerçants participants, le Client doit satisfaire aux conditions d'accès (art. 'Accès au Service « Cashback »' des Conditions Spécifiques) et souscrire au Service « Cashback » dans l'Application. Comme précisé à l'article 'Champ d'application', pour souscrire valablement au Service « Cashback », le Client doit accepter les présentes Conditions Spécifiques et confirmer avoir pris connaissance de la Politique de Confidentialité Paylead. La souscription est totalement gratuite pour l'Utilisateur et le Service « Cashback » est conclu pour un délai indéterminé.

Lorsque le Client a souscrit au Service « Cashback », il devient un Utilisateur et toutes les Opérations effectuées à dater de la date de souscription sont transmises à Paylead. Les Opérations sont transmises à Paylead tant que l'Utilisateur ne s'est pas désinscrit du Service « Cashback » via l'Application. L'Utilisateur s'engage à respecter les présentes Conditions Spécifiques lors de toute utilisation du Service « Cashback ».

Article 3.3. Interdictions

Le Cashback ne peut être vendu ou échangé contre un autre produit ou service du Commerçant participant.

Il est également interdit pour un Utilisateur mettre en gage les Ventes rémunérées ou le Cashback.

Article 3.4. Exclusions des Ventes Rémunérées

Tout cumul avec d'autres avantages et réductions généralement quelconques des Commerçants participants est exclu sauf stipulation contraire dans le Détail de l'offre du Commerçant participant (à titre d'exemple : autres services de cashback, bons de réduction, promotions, système de points, prime de fidélité...).. L'Opération ayant fait l'objet d'un autre avantage ou réduction sera refusée par le Commerçant participant et la Vente Rémunérée sera reprise comme « annulé » dans l'Application (art. 'Fonctionnement du Service « Cashback »).

L'Utilisateur ne peut également faire valoir son droit au Cashback lorsque le Commerçant participant a effectué un remboursement, partiel ou complet, du montant de la Vente Rémunérée (retour du produit, assurance annulation...).

Article 3.5. Versement du Cashback à l'Utilisateur

Les Ventes Rémunérées doivent être validées par le Commerçant participant qui vérifie si la Vente Rémunérée répond aux conditions reprises dans le Détail de l'offre et qu'aucune cause d'exclusion, telles que mentionnées à l'article 'Exclusions des Ventes Rémunérées' des présentes Conditions Spécifique, n'est, selon lui, d'application.

Le Commerçant participant dispose d'un délai d'un mois calendaire pour valider ou refuser une Vente Rémunérée.

Après validation par le Commerçant participant, les Ventes Rémunérées apparaissent dans l'Application comme « validées »

et ouvre le droit au Cashback (art. Fonctionnement du Service « Cashback »). Tous les Cashback's validés avant le dernier jeudi du mois, seront versés aux alentours du 15 du mois suivant sur le Compte Bénéficiaire.

Le versement du Cashback par la Banque aux Utilisateurs est conditionné au versement du Cashback par Paylead à la Banque qui est à son tour conditionné au versement du Cashback par le Commerçant participant à Paylead. La Banque ne peut en aucun cas être tenu au versement du Cashback à l'Utilisateur tant que son compte n'a pas été crédité du montant du Cashback par Paylead.

Article 3.6 Refus d'intervention

Dans le cas où un Commerçant participant refuse la validation d'une Vente Rémunérée car une cause d'exclusion est d'application ou que les conditions reprises dans la Détail de l'offre du Commerçant partenaire ne sont pas remplies, il sera mentionné dans l'Application que la Vente Rémunérée est « annulé ». L'Utilisateur peut prendre contact par e-mail à l'adresse info@keytradebank.com s'il souhaite obtenir de plus amples informations ou contester cette décision.

Sous peine de déchéance, l'Utilisateur dispose d'un délai d'un mois pour Notifier son désaccord avec cette décision et les motifs de contestation. Passer ce délai, la décision de refus est définitive et l'Utilisateur n'est plus en droit de contester celle-ci.

Cette disposition ne porte pas préjudice à la possibilité pour Paylead et la Banque de rectifier des erreurs conformément à l'article 3.7 Rectifications d'erreurs.

Article 3.7 Rectifications d'erreurs

En cas d'erreur commise par Paylead ou la Banque dans le virement du Cashback à l'Utilisateur, la Banque est en droit d'agir conformément à l'article 'Contre-passation et rectification d'erreur' de ses Conditions Générales pour rectifier l'erreur et ce endéans un délai de deux mois à dater du virement du Cashback sur le Compte Bénéficiaire.

Article 3.8 Bonne foi - Agissement Frauduleux

Le fait ou la tentative d'un Utilisateur de percevoir à plusieurs reprises du Cashback pour des Ventes Rémunérées qui ne respectent pas les présentes Conditions Spécifiques ou le Détail de l'offre du Commerçant participant, est un agissement frauduleux. En cas d'agissement frauduleux, PayLead et la Banque se réservent le droit de déposer plainte au pénal, de poursuivre en justice l'Utilisateur pour le remboursement des Cashbacks indûment perçus et de bloquer l'accès au Service « Cashback » et de clôturer définitivement la relation bancaire avec l'Utilisateur.

Article 3.9. Preuve d'achat du produit ou service

La Banque et Paylead se réservent le droit de demander, à leur libre discrétion et à tout moment, aux Utilisateurs des justificatifs de commandes, de livraisons et de paiement pour lesquels l'Utilisateur souhaite recevoir du Cashback et ce afin de s'assurer du respect des Conditions Spécifiques et de l'exactitude du montant de Cashback. Pour adresser ces demandes, ils utiliseront respectivement les adresses e-mails info@keytradebank.com et info@paylead.fr.

Article 3.10 Résiliation

Dans le cas où l'Utilisateur clôture sa relation bancaire avec la Banque, il renonce expressément à tous les Cashbacks qui n'ont pas encore été versés sur Compte Bénéficiaire.

A partir du moment où le Compte Bénéficiaire est bloqué, aucun Cashback ne sera plus attribué pour les Opérations liées à ce Compte Bénéficiaire. Les Cashback's seront mis en statut « Payé » dans l'Application (art. Fonctionnement du Service « Cashback) sans que l'Utilisateur ne puisse faire valoir de droit au paiement du Cashback.

L'Utilisateur peut à tout moment, aisément et gratuitement, se désinscrire du Service « Cashback » en cliquant sur le bouton 'Désactiver les cashbacks' dans l'Application. A dater du jour où l'Utilisateur se désinscrit, plus aucune donnée le concernant n'est transmise à Paylead par la Banque. Les Ventes Rémunérées qui n'ont pas encore été validées par les Commerçants participants, seront annulées et l'Utilisateur ne pourra faire valoir aucun droit à un quelconque paiement. Les Cashback qui n'ont pas encore été crédités sur le Compte Bénéficiaire au moment de la désinscription ne lui seront pas versés et l'Utilisateur ne pourra faire valoir aucun droit à leur égard.

Paylead et la Banque se réservent le droit d'exclure un Utilisateur pour des motifs légitimes du Service « Cashback ».

4. Responsabilité

Sauf disposition contraire dans le présent article, la responsabilité de la Banque dans le cadre du Service « Cashback » est limitée dans la mesure précisée dans ses Conditions Générales. La Banque et Paylead ne sont responsables que de fautes lourdes et de dol commis par eux ou leurs préposés sauf si celle-ci résulte dans l'inexécution d'une obligation consistant en une des prestations essentielle du Service « Cashback ».

Article 4.1 Indisponibilités

PayLead et la Banque se réservent le droit de suspendre temporairement le Service « Cashback » pour effectuer des maintenances, des mises à jour ou pour toute autre raison.

PayLead et la Banque ne sauraient être tenus responsables d'un problème d'accès, d'un problème technique, de mauvaises conditions d'utilisation du Service « Cashback » ou d'un mauvais fonctionnement de l'application et ce même si l'Utilisateur n'a pas été informé de l'indisponibilité au préalable. L'Application étant un service en ligne, l'Utilisateur accepte les possibles aléas techniques et les conséquences que ces aléas peuvent causer.

Article 4.2 Défaut de paiement du Commerçant participant

Conformément à l'article 'Versement du Cashback à l'Utilisateur', la Banque et Paylead ne peuvent être tenus au paiement du Cashback sur le Compte Bénéficiaire et leur responsabilité ne peut être engagée à indemniser un Utilisateur en cas de défaut de paiement d'un Commerçant participant et ce quelle qu'en soit la cause (faillite, réorganisation, problème de liquidité, arrêt du partenariat, litige...).

Article 4.3 Arrêt de l'Application

Paylead et la Banque peuvent à tout moment et à leur libre discrétion décider d'arrêter le Service « Cashback ». Tout Utilisateur sera Notifié de cette décision au moins un mois avant l'arrêt complet de l'Application. L'Utilisateur ne peut tenir la Banque ou Paylead responsable pour les manques à gagner de Cashback qu'engendre cet arrêt.

Article 4.4 Responsabilité pour les produits et services

Le Service « Cashback » a uniquement pour vocation de mettre en relation les Commerçants participants et les Utilisateurs.

Les ventes se font directement entre l'Utilisateur et le Commerçant participant. PayLead et la Banque n'interviennent jamais dans la vente du produit ou service du Commerçant participant à l'Utilisateur.

Paylead et La Banque n'exercent aucun contrôle sur la qualité, la conformité, la sûreté ou la licéité des produits et services, leur caractère contrefaisant ou non, la véracité ou l'exactitude des informations contenues sur les sites des Commerçants participants, la capacité ou le pouvoir des Utilisateurs à contracter, ni leur solvabilité. Les produits et services des Commerçants participants accessibles dans le cadre du Service « Cashback » ne sont donc pas garantis par Paylead ou la Banque comme exempts de toute erreur ou vice. Ni PayLead, ni la Banque ne sauraient être tenus d'indemniser un dommage quelconque lié à

la vente de ces produits ou services.

En outre, PayLead et la Banque ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsable de la politique commerciale proposée par les Commerçants participants (bon déroulement de la transaction entre le Commerçant participant et l'Utilisateur, délais de livraison, service après-vente, inscription aux newsletters commerciales, etc).

Toutes les réclamations d'un Utilisateur quant aux produits, services ou à la relation commerciale avec le Commerçant participant, doivent être adressées directement au Commerçant participant.

Article 4.5 Force majeure

En cas de force majeure (guerre, catastrophe naturelle, révolution, pandémie, etc.), ayant pour conséquence d'empêcher la fourniture et le fonctionnement du Service « Cashback », en aucun cas PayLead ou la Banque ne sauraient être tenus pour responsable.

5. Divers

Article 5.1 Propriété intellectuelle – droits d'auteur

PayLead et la Banque sont des marques déposées.

En application de la réglementation relative à la propriété intellectuelle et, plus particulièrement, des traités et accords internationaux comportant des dispositions relatives à la protection des droits d'auteurs, il est interdit à l'Utilisateur de reproduire pour un usage autre que privé mais aussi de vendre, distribuer, émettre, diffuser, adapter, modifier, corriger, publier, communiquer (cette liste n'est pas exhaustive), intégralement ou partiellement, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, les données, le code source, la présentation, et plus généralement tout contenu lié au Service « Cashback » sans l'autorisation écrite préalable de la Banque ou de PayLead.

L'Utilisateur a uniquement un droit d'usage personnel, non-exclusif et non-transférable, du Service « Cashback » et ce aussi longtemps qu'il y a souscrit.

Article 5.2 Preuve

En souscrivant au Service « Cashback », l'Utilisateur reconnaît et accepte que les informations fournies lors d'échanges électroniques, téléphoniques ou postaux peuvent être utilisés comme moyen de preuve par Paylead ou la Banque.

Paylead et la Banque peuvent prouver l'accès à l'Application et, plus généralement, leurs allégations par tous moyens électroniques appropriés et plus particulièrement en produisant les traces inaltérables gravées sur les systèmes informatiques de la Banque ou Paylead.

Article 5.3 Modifications des Conditions Spécifiques

Paylead et la Banque se réservent le droit de modifier les Conditions Spécifiques à tout moment et notamment afin de les adapter aux évolutions du Service « Cashback ».

En cas de modification des Conditions Spécifiques, l'Utilisateur en sera informé lors de sa prochaine connexion au Service « Cashback » dans l'Application. L'Utilisateur devra les lire et les accepter avant toute nouvelle utilisation du Service « Cashback ».

Article 5.4 Vie Privée

Paylead et la Banque s'engagent à traiter les données à caractère personnel des Utilisateurs dans le respect de la réglementation applicable et plus particulièrement au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Paylead et La Banque traiteront les données à caractère personnel des Utilisateurs uniquement dans le respect du cadre réglementaire et pour les finalités décrites dans la Politique de

Confidentialité Paylead et la Politique de la Vie Privée de la Banque. Pour de plus amples informations concernant le traitement des données à caractère personnel des Utilisateurs et l'exercice de leurs droits, les Utilisateurs sont invités à prendre connaissance de la Politique de Confidentialité Paylead et la Politique de la Vie Privée de la Banque.

Tout Utilisateur peut exercer les droits que lui confère le Règlement 2016/679 en s'adressant à dpo@Paylead.fr ou dpo@keytradebank.com.

Article 5.5 Nullité

Les dispositions des présentes Conditions spécifiques qui contreviendraient à des dispositions légales ou réglementaires impératives doivent être considérées comme non écrites. La nullité d'une ou plusieurs dispositions des Conditions spécifiques n'affecte pas la validité des autres dispositions.

Article 5.6 Informations - Réclamations

Pour de plus amples informations quant à l'application et le statut d'une Vente Rémunérée, veuillez prendre contact via l'adresse e-mail info@keytradebank.com.

Toute réclamation relative au Service « Cashback » doit être Notifiée à la Banque par envoi d'un e-mail à l'adresse Qualitycare@keytradebank.com ou par courrier postal à Keytrade Bank, Boulevard du Souverain 100, 1170 Bruxelles à l'attention du service Quality Care.

Si la réclamation n'est pas traitée à l'entière satisfaction de l'Utilisateur, celui-ci peut la soumettre à l'Ombudsman en Services Financiers, en abrégé Ombudsfm (North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8, bte. 2, 1000 Bruxelles; [http:// www.ombudsfm.be](http://www.ombudsfm.be) ; ombudsfm@ombudsfm.be). Des informations détaillées sur les conditions et modalités de ce recours sont disponibles sur le site <http://www.ombudsfm.be>.

Article V.7 Droit applicable et compétence

La relation entre Paylead, la Banque et l'Utilisateur est régie par le droit belge.

En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles (et notamment le juge de paix dans le ressort duquel le siège social de la Banque est établi) seront exclusivement compétents.